



HAL
open science

Le reboisement du Ventoux au XIXe siècle : techniques et travaux.

J.M. Ningre

► **To cite this version:**

J.M. Ningre. Le reboisement du Ventoux au XIXe siècle : techniques et travaux.. Forêt Méditerranéenne, 2007, XXVIII (4), pp.319-326. hal-03565203

HAL Id: hal-03565203

<https://hal.science/hal-03565203>

Submitted on 10 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le reboisement du Ventoux au XIX^e siècle : techniques et travaux

par Jean-Michel NINGRE

Vers le milieu du XIX^e siècle, les effets du surpâturage, du prélèvement de bois et des essarts par les populations, conduisent à un dénuement de l'ensemble des forêts du mont Ventoux. Ne subsistent plus, en altitude, que des lambeaux de pin à crochets, sapin, hêtre et, plus bas, de mauvais taillis de chênes. Les premières photographies des services de Restauration des terrains en montagne nous transmettent l'image d'un Ventoux minéral. Dès lors, commence l'épopée des grands travaux de reboisement, réalisés vers la fin du XIX^e siècle avec quelques prolongements au début du XX^e siècle, et dont les grandes lignes sont décrites dans cet article.

Ce texte a été publié une première fois dans le n°12 des *Carnets du Ventoux*, décembre 1991.
Nous remercions la rédaction d'en avoir autorisé cette nouvelle publication.

Le Ventoux, qui culmine à 1909 m, présente, plus peut-être que d'autres montagnes françaises, plusieurs "personnalités", chacune étant perçue avec plus ou moins grande intensité selon les propres références de la personne qui a affaire à lui :

– le Ventoux physique, des géologues, parfaitement décrit et analysé, intéresse surtout les spécialistes ; l'hydrogéologie toutefois reste à étudier, en particulier dans ses relations avec le climat ;

– le Ventoux mythique, "géant de Provence, parcouru par de nombreux poètes (notamment Pétrarque) ou littérateurs, lieu principal du poème "Calendal" de Mistral ; c'est ce Ventoux qui est cher au cœur des Provençaux les plus attachés à leurs racines ;

– le Ventoux des botanistes, illustré par d'éminents savants qui y ont trouvé, quand les déplacements étaient moins faciles qu'aujourd'hui, un terrain idéal pour étudier et décrire l'étagement de la végétation méditerranéenne. On y associera le Ventoux des zoologistes de toutes spécialisations, qui forme un immense champ d'étude encore à approfondir ;

– le Ventoux des promeneurs, randonneurs de toutes sortes, accessoirement même des skieurs ;

– n'oublions surtout pas le Ventoux des habitants, chasseurs, ramasseurs de truffes, cueilleurs de champignons, bergers ;

– et n'omettons pas non plus le Ventoux des sportifs, évocateur d'images fortes aussi bien pour les amateurs de sport cycliste qu'automobile et même, maintenant, pédestre.

Enfin, existe le Ventoux des forestiers, celui dont le reboisement du siècle dernier reste une de leurs œuvres maîtresses, et celui dont les peuplements d'arbres ainsi reconstitués sont aujourd'hui l'objet de leur gestion suivie.

Ces différentes composantes cohabitent, bien entendu, avec d'inégales importances, dans l'esprit de chacun et une action au profit de l'une d'entre elles, peut entrer en conflit avec les défenseurs de telle ou telle autre.

C'est la prise en considération de l'ensemble des richesses de ce territoire qui a justifié sa promotion au rang des "Réserves de la biosphère" reconnue par l'UNESCO, à l'initiative du Syndicat mixte d'aménagement et de mise en valeur du mont Ventoux (Cf. Article p. 345).

Le propos du présent article est de rappeler les grandes lignes du reboisement du Ventoux, réalisé vers la fin du XIX^e siècle avec quelques prolongements au début du XX^e siècle, mais en s'efforçant de traiter parallèlement les deux versants, nord et sud, de ce massif.

En effet, cette œuvre a déjà fait l'objet d'articles anciens¹, parus dès que le recul fut suffisant pour juger des premiers résultats obtenus.

Toutefois, le premier article répertorié², paru en 1900, s'intitule "*Le versant méridional du massif du Ventoux*", et il traite avant tout des reboisements de Bedoin. Le suivant, de 1907, porte pour titre "*Le massif du Ventoux*", il comporte effectivement quelques allusions au reboisement du versant nord, mais celles-ci restent d'un faible développement.

Ultérieurement, Maury en 1960 s'est attaché à nouveau à décrire le versant sud (*Le reboisement de la forêt de Bedoin et son enseignement*, Annales de l'ENEF 1960³)

Seuls les articles de Carmantrand (*Le mont Ventoux*, *Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté*, 1955) et de Chondroyannis (*Reboisement et gestion forestière au mont Ventoux*, *Études Vauclusiennes*, 1987) se sont efforcés d'évoquer symétriquement les travaux réalisés sur chacun des versants.

Il paraît intéressant, en s'appuyant en partie sur ces publications anciennes, de faire ressortir plus clairement les points communs d'une part, qui existent ou ont existé entre ces deux versants et l'action qui y a été menée, ceci présentant un intérêt historique et permettant de mieux comprendre la situation actuelle.

Du côté sud, on examinera exclusivement la commune de Bedoin bien qu'une petite

partie de Sault appartienne aussi à ce versant sud et que les reboisements de Flassan, Villes-sur-Auzon et, au-delà, appartiennent à la grande action du XIX^e siècle.

Le côté nord est formé par les communes de Malaucène, Beaumont-du-Ventoux, Saint-Léger-du-Ventoux, Brantes, Savoillan, Aurel et, en partie, Sault.

Ce parallèle sera fait selon différents axes d'analyse, de manière à aboutir à une vue d'ensemble du sujet.

Le contexte préalable

Le milieu physique

On rappellera brièvement les différences existant entre :

– les expositions, puisque la crête du Ventoux a un axe principal est-ouest : ubac (versant nord) et adret (versant sud). Toutefois cette opposition est tempérée par le fait que le relief favorise l'accumulation des nuages à l'est du versant sud, dont l'ensoleillement est ainsi modéré par la présence fréquente de brouillards ;

– les pentes : le versant sud a une pente modérée, d'environ 16 % (qui permet d'examiner commodément l'étagement de la végétation), alors que le versant nord est au contraire nettement abrupt.

L'influence humaine

On ne mentionnera que pour mémoire le fait que, grosso modo, la quasi-totalité du Ventoux faisait partie avant la Révolution du Comtat Venaissin, seule la partie orientale (comté de Sault) appartenait à la Provence. Des réglementations distinctes relatives à l'usage des bois existaient de part et d'autre mais, peu suivies semble-t-il, elles ne conduisaient pas à des résultats sensiblement différents.

Jusqu'au siècle dernier, les modèles agricoles sont globalement comparables : polyculture autarcique, élevage ovin, dont un sous-produit important est la fourniture de fumier, et ver à soie.

La forêt, même (ou, paradoxalement, surtout) ravagée, fournit aux habitants de nombreux produits : petit-bois de chauffage, buis qui, décomposé, sert d'engrais, bruyère où les vers à soie font leurs cocons, lavande... Elle

1 - Bibliographie rassemblée par Pascal Chondroyannis - ONF Barcelonnette en 1986

2 - 1900, *Revue des Eaux et Forêts*, F. Tessier 1907, *La Montagne* - L. - F. Tessier

3 - Mais sa monographie forestière du Vaucluse de 1953 (document dactylographié) détaille par contre les reboisements du versant nord.

sert aussi, bien entendu, de parcours aux moutons et, même si cela est rarement rappelé, de terrain de chasse.

Usages et mentalités semblent donc avoir été à peu près identiques sur chaque versant. Cependant, c'est à ce stade qu'on doit mentionner l'influence du maire de Bedoin à partir de 1858, M. Eymard qui, selon ses propres termes "*prit à cœur la question du reboisement*" dont, à son avis, "*on ne saurait trop apprécier l'importance*". Sa commune possède la totalité du flanc sud-ouest du Ventoux, soit plus de 6000 ha, à la suite de l'octroi en 1250 aux habitants, par le seigneur Barraï des Baux, de droits très étendus à l'usage des bois.

Au nord par contre, il y a plusieurs communes déjà énumérées, et les municipalités y montrent, semble-t-il, plus d'intérêt pour les usages traditionnels que pour le reboisement. Les terrains communaux existent, mais en partage avec des terrains particuliers.

Le déboisement

En définitive, vers le milieu du XIX^e siècle, les effets du surpâturage, du prélèvement de bois et des essarts (cultures temporaires après défrichement) conduisent à un dénuement comparable des forêts au nord et au sud. N'en subsistent plus, en altitude, que des lambeaux, sous forme soit d'îlots, de pin à crochets (sud), sapin (nord), hêtre en altitude, et plus bas, mauvais taillis de chênes (vert ou pubescent), soit localement de quelques gros sujets dont les premières photographies nous ont transmis l'apparence, et dont on retrouve encore épars quelques témoins sénescents.

Les lois de restauration des terrains en montagne (RTM)

L'idée selon laquelle le déboisement des montagnes est nuisible, non seulement aux montagnards eux-mêmes, mais aussi aux habitants des vallées, par les dommages qu'il produit, se voit exprimée ici pour la première fois en 1577 : une délibération des Etats du Comtat, suivie d'un rescript du vice-légit, défend "*de dépeupler les bois des montagnes pour les dommages que cela cause non seulement aux montagnes, mais encore au bas pays*".

Cette même interdiction sera renouvelée à maintes reprises sans grand effet, et les ingénieurs de Vauban signaleront, plus tard, la relation entre déboisement et encombrement du Bas-Rhône.

Le code forestier de 1827 contient très peu de dispositions restrictives applicables aux bois de particuliers. La plus importante, âprement débattue en cette époque où le libéralisme économique était en vogue, était relative à la réglementation du défrichement, qui pouvait être interdit pour des motifs d'intérêt public, la lutte contre l'érosion étant le principal motif auquel songeait le législateur. Ultérieurement d'ailleurs, les motifs de refus furent explicitement énon-

Photos 1 et 2 :

Le Seuil - Vaucluse
6 juin 1903, Photo RTM
et août 2004, Photo
David Huguenin



cés : les deux premiers étaient (et sont toujours) *“le maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes”* et *“la défense du sol contre les érosions et envahissement des fleuves, rivières ou torrents”*.

Parallèlement, dès 1827, le dernier article du code forestier prévoyait d'exempter de tout impôt pendant vingt ans les semis et plantations de bois sur le sommet et le penchant des montagnes (ainsi que sur les dunes).

Il fallut cependant attendre 1860 pour que soit votée, avec l'appui personnel de Napoléon III, une loi spécifique destinée à reboiser les montagnes. Cette “loi d'essai”,

promulguée pour dix ans seulement, donnait d'importants moyens à l'Administration forestière pour délimiter des périmètres où le pâturage devenait interdit et où le reboisement pouvait être exécuté d'office. Selon sa présentation, *“les droits des propriétaires s'effacent assez largement devant l'intérêt collectif”*. Les objectifs étaient par ailleurs très ambitieux : reboisement de 1 133 743 ha (!).

Cette loi souleva une hostilité assez forte chez les populations montagnardes ; une loi de 1864, permettant de privilégier l'engazonnement au lieu du reboisement, essaya d'apaiser les choses, mais fut peu appliquée.

En conséquence une nouvelle loi fut votée en 1882 (après un vide juridique de six ans, la loi de 1860 étant abolie en 1876). Elle était nettement plus libérale, reconnaissant les intérêts locaux des communes et des particuliers, et limitant son champ d'application aux secteurs dans lesquels le danger était “né et actuel”, restreignant en principe les travaux “aux lèvres des torrents” et prévoyant pour ce faire des travaux de génie civil. Le caractère libéral de cette loi lui fit d'ailleurs soulever l'hostilité de certains forestiers « étaticistes », qui l'accusaient de paralyser l'action des agents de l'administration.

De toute façon, beaucoup d'actions avaient été engagées avant la loi de 1882 ; ensuite la dépopulation rapide des montagnes contribua à réduire la pression foncière et les problèmes correspondants.

Les techniques employées

Entre 1860 et 1914, il y a peu de changements technologiques en matière forestière : le travail est principalement manuel, grâce à une main-d'œuvre nombreuse et trouvée sur place mais, là où c'est possible, le sol est préparé à la charrue. Toutefois, une évolution se fait sentir : les premiers reboisements, à partir de 1860, font surtout appel aux semis⁴ et rarement aux plantations ; à partir de 1873, on a recours plus fréquemment à cette dernière technique⁵. Les pépinières sont créées sur place, ainsi que le réseau de routes ou pistes permettant de desservir les zones à reboiser.

Quant au choix des essences, il fut assez éclectique, mais souvent le plus proche possible des peuplements naturels : on y utilisa

Photos 3 et 4 :

La vallée du Toulourenc -
Vaucluse
juillet 1889 (montage
2004), Photo RTM
et août 2004, Photo
David Huguenin



notamment, aussi bien côté sud que nord, d'énormes quantités de glands en semis. Egalement très utilisé, malgré l'avis défavorable de certains, le pin à crochets, constituant des peuplements de forme médiocre, mais qui ont cependant permis la reconstitution et la fixation du sol. Les travaux étaient très soignés : larges potets, confection d'un abri en pierres plates pour les plants, épandage de gravier pour conserver l'humidité du sol, etc. Dans certains cas, les précautions se sont avérées excessives, notamment la mise en place des plants par "touffes" de trois voire plus, qui a créé ensuite des peuplements trop serrés.

Sur la question de finalité truffière ou non des plantations de chêne et à l'encontre de ce qui s'affirme souvent, Maury (1960) a cru pouvoir indiquer que la "découverte de la truffe dans ces peuplements n'était pas préméditée". Le mode d'achat des premiers glands (achat sur les marchés où ils se vendaient pour la nourriture des porcs, sans autre finalité particulière) semble ajouter à cette thèse. Toutefois, il est certain que sitôt cette capacité truffière prouvée, elle a dû constituer un argument en faveur du chêne pour les reboisements suivants, mais uniquement sur le versant sud, où les conditions pour la production de la truffe sont idéales.

Toutefois, deux faits distinguent nettement les versants sud et nord et peuvent être relevés dès à présent :

— côté sud l'emploi massif du chêne, et, bien que limité, celui du cèdre, en semis puis plantation dès 1862 à Bedoin, à l'initiative de l'Inspecteur forestier Tichadou, qui avait vu cette essence en Algérie d'où il fit venir des barils de cônes ;

— côté nord l'emploi marqué des pins sous l'influence du service central des reboisements, spécialement à partir de 1887. Ce mouvement toucha aussi Bedoin, vers la fin des reboisements, et est à l'origine des pins de Perrache.

4 - Sur les semis de la forêt communale de Bedoin, nous sommes bien renseignés par l'article de Maury "Le reboisement de la forêt de Bedoin et son enseignement" *Annales ENEF*, premier trimestre 1960. Cf encadré ci-contre.

5 - Les plantations se rattachent à la politique RTM menée ultérieurement dans les Alpes du Sud ; devenues plus "classiques", elles semblent avoir suscité moins de publications que les premiers travaux de Bedoin.

Extrait du "Reboisement de la forêt de Bedoin et son enseignement"

par R. Maury, *Annales de l'ENEF*, 1960

Un rapport de M. Grimblot, également inspecteur à Avignon, écrit en 1876, nous apprend les raisons du choix des essences ; il écrit : « les peuplements de pins à crochets sont à une altitude de 1 500 à 1 800 mètres, les taillis de hêtre à celle de 900 à 1 600 mètres, quant au chêne blanc, il ne dépasse pas 1 200 mètres. Cette distribution naturelle indiquait les essences à employer dans les reboisements : à la base de la montagne le chêne vert et le chêne blanc jusqu'à 1 000 et 1 100 mètres, puis au delà comme les repeuplements artificiels de hêtre sont très difficiles à effectuer, les résineux, sauf quelques semis de pin maritime notamment tentés avec succès du reste dans la région basse, c'est d'après ces principes qu'on a généralement opéré. »

La lecture de ces lignes nous montre le souci des reboiseurs de respecter l'ordre naturel, souci qui les amène à suivre l'étagement de la végétation et à être en quelque sorte des phytosociologues sans le savoir. Remarquons d'ailleurs, que c'est à propos du Ventoux et de la forêt de Bedoin que Requien a parlé déjà de "géographie botanique".

Tels ont été les principes de base. C'est dans une note que le Sous-inspecteur Fortier à Carpentras nous indique la technique. Nous lisons dans cette note les renseignements suivants :

« A l'origine des travaux, les semis furent entrepris en grande partie dans des terrains anciennement cultivés, situés à la base de la montagne, on opéra par bandes tracées à l'araire, c'était le mode le plus économique et il ne présentait pas d'inconvénients. Inutile en effet de travailler profondément un sol déjà ameubli. Dans des terrains plus rocailleux, on substitua aux bandes des potets assez rapprochés mesurant 0,50 m de côté et fouillés peu profondément.

De l'année 1861 au printemps 1864 inclusivement, on reboisa ainsi en chêne 447 ha qui ont donné de bons résultats et 384 ha en résineux, dont la réussite fut incomplète.

A l'automne de 1864, on commença à aborder les terrains difficiles qui constituent la majeure partie du Ventoux.

Là, impossibilité complète d'opérer à l'araire, à la charrue ou par petits potets comme précédemment, on ne rencontre plus que blocs calcaires enchevêtrés qu'il faut diviser avec le pic, arracher à la pioche et si l'on conserve l'espacement précédemment donné aux potets (1,50 m environ) la main-d'œuvre doit atteindre un chiffre considérable.

Heureusement, des fouilles faites en différents endroits donnèrent la certitude que l'on trouverait dans les interstices des blocs calcaires, une quantité de terre végétale suffisante pour espérer la réussite des travaux. On résolut alors de choisir pour les nouveaux semis l'espacement normal indiqué par la nature dans les taillis en plein rapport. L'examen des bois ayant prouvé que le sol était suffisamment garni par des cépées distantes de cinq mètres, ce fut l'espacement que l'on adopta.

De cette façon, on n'avait plus à creuser que 400 potets par ha, au lieu de 4 356 que comporte l'espacement de 1,50 m. On pouvait dès lors espérer de continuer le reboisement à un prix à peu près égal au précédent, malgré les difficultés du terrain, tant par la diminution du nombre de potets que par une réduction de la quantité des glands. »

6 - L'article de Michel Cointat sur "Le Roman du Cèdre" (*Revue forestière française*, 6-1996) paru postérieurement au présent article, a remis en cause cette "assistance" ; Pellissier du Grès aurait été nommé à Carpentras en 1863, c'est-à-dire après le décès de Tichadou (1862). Cointat attribue par ailleurs un rôle déterminant à Labussière, le conservateur d'Aix-en-Provence (Note de l'auteur)

Le déroulement des travaux

On ne fera que donner les grandes lignes de travaux étalés dans chaque cas sur plusieurs dizaines d'années, et ayant forcément présenté selon les années des variations dues au jeu des nombreux paramètres administratifs ou naturels susceptibles d'intervenir.

La récapitulation en a été faite par Tessier (1900) pour Bedoin, Maury (1953) pour les séries du nord.

Reboisement de Bedoin

Il commença dès 1860, dès la parution de la loi de 1860, sous forme de travaux communaux subventionnés par l'Etat et par le département, sous l'impulsion du maire, et selon les directives de Tichadou, Inspecteur des Forêts à Avignon, assisté de Pellissier du Grès, chef de cantonnement à Carpentras⁶.

Les semis de glands furent réalisés jusqu'en 1887, selon des modalités évolutives en vue d'économiser les glands, mais toujours dans des potets carrés, travaillés à la bêche, et géométriquement implantés. Les résineux furent d'abord semés directement dès 1860 (le cèdre à partir de 1861), mais jusqu'en 1864 seulement. Le maximum des travaux fut ainsi réalisé de 1861 à 1870.

Les plantations résineuses reprirent à partir de 1887, notamment en pin noir, ainsi que pin à crochets. Les hêtres furent plantés en complément des plantations résineuses, en mélange avec celles-ci, à partir de 1897.

La répartition des dépenses à Bedoin fut de 3/9 pour le budget communal, 1/9 pour celui du département, 5/9 pour celui de l'Etat.

Reboisement de Malaucène, Beaumont, Saint-Léger, Brantes, Savoillan

L'ensemble du versant nord couvert par les communes ci-dessus fut regroupé sous l'appellation de "Périmètre du Toulourenc", du nom de la rivière, affluent de l'Ouvèze, coulant au pied de ce versant. Ce terme "périmètre" recouvrait une zone où les travaux étaient permis par application de la loi de 1882, mais en fait ce périmètre avait été préparé dès avant cette loi.

Dès 1883, plus de 1000 ha étaient acquis par l'Etat, surface portée à 1123 ha lors de l'enquête d'utilité publique de 1890. Le périmètre fut officialisé par une loi, selon la procédure de l'époque, du 27 juillet 1892. Ensuite, la surface des terrains domaniaux fut accrue par acquisitions amiables : plus de 2000 ha en 1893, 3500 de nos jours.

Sous l'influence de Demontzey, chef du Service central des reboisements à partir de



Photos 5 et 6 :

Beaumont-du-Ventoux - Vaucluse
sans date (Photo RTM) et 1999 (Photo D. Huguenin)

1883, le pin noir fut principalement employé, en mélange avec le pin sylvestre et le pin à crochets, dans les parties plus hautes. Le gros des travaux eut lieu de 1888 à 1902, mais des compléments s'étirèrent jusqu'en 1936.

Un nom, celui de Sardin, "garde général" selon un grade de l'époque, chef de Cantonnement de Malaucène, mérite d'être cité car c'est à cet agent forestier que revient d'avoir mené le gros de ces travaux.

Reboisement de Sault et Aurel

Les parties montagneuses de ces deux communes, constituant chacune une "série", furent regroupées dans un périmètre dit "de la Sorgue", s'étendant théoriquement sur tout le bassin versant de la Nesque, affluent de la Sorgue.

Le dossier de déclaration d'utilité publique fut instruit en 1903, et la loi décrétant cette utilité publique publiée le 18 juillet 1906.

Dans la pratique, les acquisitions amiables avaient débuté en 1881 et les travaux commencèrent en 1884 (construction d'une baraque pour le logement des ouvriers) puis 1889 (premières plantations) à Aurel, 1891 à Sault (création d'une pépinière). La priorité fut ici donnée, au départ, au pin à crochets, ainsi qu'au pin sylvestre mais également dès 1892 à Sault des semis de glands et à partir de 1898 des plantations de hêtre à Aurel.

On voit rarement mentionné le pin noir, qui a dû être utilisé surtout par la suite, dans les années 1890 puis 1900.

A ce périmètre, on doit attacher les noms des deux inspecteurs adjoints qui se succédèrent à Carpentras, de Rouville puis Tessier.

Les résultats

Il ne serait de toute façon que d'un faible intérêt de retracer, si cela se pouvait, de manière très précise ces travaux, tant la difficulté extrême des conditions naturelles, accentuée par des années de grande sécheresse (1893 et 1918 notamment) a dû conduire à revenir fréquemment sur les mêmes lieux pour regarnir voire recommencer totalement une plantation. Pour les semis de glands, les difficultés venaient des sangliers, qui retournaient les potets, le traitement au minium ou à l'huile de cade n'étant efficace que contre les petits rongeurs.

Le résultat seul n'est pas contestable, qui a conduit à l'existence aussi bien côté sud que côté nord de peuplements forestiers parfaitement constitués :

— à dominante feuillue (chênes) sur Bedoin, producteurs de truffes, mais avec deux beaux peuplements résineux, l'un d'environ 400 ha de cèdre, très visité, l'autre d'environ 160 ha de pin noir, de très belle venue également. Malgré la modicité de ces



Photos 7 et 8 :

Le versant nord
du - Ventoux - Vaucluse
avril 1902 (Photo RTM)
et août 2004
(Photo D. Huguenin)

Le Roman du Cèdre (extraits)

de M. Cointat

[...] Après le stade du Pin noir d'Autriche, le Cèdre est bien le maillon qui manquait dans l'évolution de la forêt méditerranéenne pour constituer une forêt durable en équilibre.

Comme dans toute aventure forestière, où le temps joue un rôle déterminant, le reboisement au mont Ventoux ne peut être l'œuvre d'un seul homme. Le Cèdre algérien a trouvé une "seconde patrie" grâce aux efforts d'au moins cinq personnes : deux maires volontaires, patients et courageux, les Eymard père et fils, un jeune pionnier malchanceux Gabriel-Victor Renou, un forestier consciencieux, François Tichadou et un conservateur dynamique, Charles Labussière.

[...]

On peut imaginer les difficultés, les obstacles que J. Eymard a rencontrés pour faire aboutir son projet : intrigues, complots, cabales, bagarres, avec les bergers et les chevriers, maîtres du Ventoux. Dans le midi, terre du soleil et du vent, on n'épouse pas facilement la cause forestière.

En 1862, le maire Eymard écrira au conservateur des Eaux et Forêts d'Aix-en-Provence : *"pour cette cause ... je me suis créé des ennuis terribles et des ennemis irrémédiables... Faites le bien dans notre pays, vous ne récolterez, pour toute reconnaissance de vos concitoyens, que l'inimitié des uns et l'insouciance des autres"* ; Bedoin devient ainsi une commune pilote et sera un exemple pour l'ensemble des massifs montagneux du Comtat Venaissin.

Article paru dans la RFF XLVIII - 6 - 1996

surfaces de résineux productifs, les revenus qu'en tire la commune sont loin d'être négligeables ;

– à dominante de pin noir sur le versant nord (ancien périmètre du Toulourenc) avec toutefois présence aussi de pins à crochets, de hêtres, etc.

– mélangés (pin noir, pin à crochets, chêne, hêtre) à l'est, ancien périmètre de la Sorgue.

Ultérieurement, des plantations complémentaires sont venues enrichir ces peuplements (aides du Fonds forestier national à partir de 1948, et plus spécialement à partir de 1971 ; aides du FEOGA - Fonds européen d'orientation et de la garantie agricole, à partir de 1980), qui ne sont pas l'objet de cet article.

On peut, avant de terminer, faire quelques observations annexes :

– noter que, paradoxalement, la loi réputée "coercitive" de 1860 a conduit aux reboisements volontaires de Bedoin, voulus par la commune et menés par l'Administration en plein accord avec elle ;

– observer aussi que les acquisitions réalisées par l'Etat pour faciliter le reboisement du versant nord ont été faites à l'amiable, et sans soulever d'opposition majeure, à une époque où, il est vrai, l'économie rurale avait déjà considérablement évolué. Lors des

enquêtes publiques, les conseils municipaux parlent de la nécessité de restaurer ces terrains, des avantages qu'en tirera la commune, etc. Seuls les habitants de Beaumont et de Savoillan présentèrent des observations ;

– sur le sujet de la dépopulation, il est intéressant de faire allusion aux réflexions de Tessier, qui a démontré que les reboisements, par le nombre des ouvriers qu'ils ont retenus ou attirés, ont momentanément ralenti la diminution de la population ;

– s'interroger sur "l'éclipse" subie par le cèdre après 1870. Les causes en ont été expliquées par de Brun, qui est le "redécouvreur" du cèdre, dans un article de 1922 : d'une part, défaveur de Demontzey, "grand maître" des reboisements RTM de l'époque, déjà évoqué, qui le disait non utilisable de prime abord dans les terrains dénudés, et de ce fait les imprimés RTM ne le mentionnaient pas. D'autre part, difficulté de conserver la graine "qui ne s'accommode pas d'un magasinage de longue durée tel que celui où conduisent nos errements administratifs". Depuis, les techniques de conservation se sont améliorées, ainsi que les transports, et il n'y a plus de pépinières sur place, mais achat de plants à des producteurs parfois éloignés ;

– mentionner qu'à une époque où les problèmes de déboisement se sont, pour des raisons très comparables à celles qui existaient dans nos montagnes au siècle dernier, déplacés dans les pays du Sud, l'exemple historique de l'œuvre accomplie chez nous doit prouver qu'un remède à ce fléau existe, nécessitant avant tout une volonté affirmée et de la persévérance.

L'essentiel est cependant dans l'immensité de l'œuvre ainsi accomplie, sur l'ensemble du Ventoux, selon des procédures un peu distinctes mais avec des moyens humains considérables, en même temps qu'elle se réalisait ailleurs dans les Alpes du Sud, les Cévennes, les Pyrénées... Maury a comparé cette œuvre à celle engagée plus tard par l'Etat dans le domaine de l'électricité, qu'elle soit d'origine hydraulique ou, ensuite, nucléaire. Cette comparaison a, en tout cas, l'intérêt de rappeler l'importance de cette action, les débats qu'elle occasionna, dont on n'a plus idée, et les efforts gigantesques de ceux qui, à tous les niveaux, en furent les artisans.

J.-M.N.

Jean-Michel NINGRE
Ingénieur du GREF
(er), a été chef
du Service
départemental
de l'ONF de Vaucluse
de 1987 à 1991